



AVERTISSEMENTS AGRICOLES

POUR DE BONNES PRATIQUES AGRICOLES

V i g n e

CHAMPAGNE ARDENNE

Bulletins Techniques des Stations d'Avertissements Agricoles n° 568 du 05 avril 2007 - 2 pages

Stades

Depuis la semaine dernière, compte tenu des amplitudes thermiques journalières encore bien marquées, la phase de pré-débourrement se poursuit jusqu'à présent sans à coup et notamment sans véritable 'explosion' de la végétation.

Actuellement, les stades sont encore assez hétéroclites suivant les parcelles (exposition, date de taille notamment). Toutefois à titre purement indicatif, nous constatons en moyenne une dizaine de jours d'avance par rapport à 2006. Par contre, par rapport à la moyenne des 10 dernières années, les stades moyens actuels sont très proches.



Stade 05 - pointe verte en Chardonnay

Stades moyens observés :

Chardonnays : 03 à 05 "bourgeon dans le coton, bourre bien visible" à "pointe verte de la pousse visible".

Pinots noirs : 02 à 03 "début de gonflement des bourgeons" à "bourgeon dans le coton".

Pinots meuniers : stade 02, acquis assez couramment.

Mange-bourgeons

La situation décrite dans notre précédent bulletin a peu évolué au cours de ces derniers jours. Les principaux dégâts constatés, surtout dans certaines parcelles de Chardonnay remontent essentiellement au début de la semaine dernière. Les différentes observations (SRPV, Magister, GDV51) reflètent cette situation : les bourgeons dévorés se nécrosent puis se dessèchent, les attaques 'fraîches' sont à présent plus limitées.

Localement, des attaques de boarmies puis de noctuelles ont engendré des dégâts significatifs. Les parcelles les plus concernées se situent dans les secteurs de Chouilly, Avize, Cramant, Oger et très ponctuellement ailleurs (Chamery, Vindey, ...). Dans ces situations parcellaires, des interventions ont dû être

réalisées. A noter, que la comparaison de différentes situations attaquées par rapport aux techniques d'entretien des sols (notamment enherbement ou non) ne présente aucun lien de type cause à effet.

Ailleurs, et globalement, l'activité des mange-bourgeons est encore très faible (Vallée de la Marne, Grande Montagne, Côte des Bar, ...).

A présent, les chardonnays les plus sensibles vont rapidement dépasser le stade de sensibilité à ces ravageurs. Par contre, la surveillance des cépages 'noirs' est d'actualité.

■ **Nos conseils** : maintenir la surveillance des parcelles sensibles qui atteignent actuellement le stade de sensibilité (à présent surtout pinots noirs et meuniers).

En général : ne pas intervenir, les niveaux d'infestation et dégâts demeurent faibles. Toutefois, très ponctuellement, des interventions à l'échelle parcellaire, sur des attaques en cours sont justifiées.

Tordeuses

Le réseau de piégeage officiel des tordeuses cochylis et eudémis sera mis en place dès cette fin de semaine. Il est possible en effet que les premières captures soient assez précoces dans ce contexte 2007. Pour information, la date moyenne des premières captures pour les 10 dernières années est le 18 avril pour la cochylis et le 22 avril pour l'eudémis.

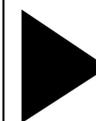
Confusion sexuelle :

Pour cette campagne, environ 6500 ha au total (estimation provisoire) seront concernés par cette technique éprouvée, efficace et respectueuse de l'environnement (voir encadré page 2). Comme chaque année, les différents chantiers de pose sont prévus suivant la précocité des sites concernés : du 10 au 20 avril. Le principe étant d'anticiper de quelques jours le début du vol de première génération. Une anticipation de plusieurs jours ne nuit en rien à l'efficacité de la méthode.

Suivis biologiques

Mildiou :

Le suivi de la maturation des oeufs se poursuit, il faut à présent 4 jours (en conditions contrôlées) pour obtenir les premières germi-



Mange-bourgeons fin progressive de sensibilité pour les Chardonnays, maintenir la surveillance des autres cépages

Réseau de piégeage mise en place du réseau de capture et de surveillance des cochylis et eudémis Confusion sexuelle pose des diffuseurs à partir du 10 avril

DRAF
Service Régional de la
Protection des Végétaux
Centre de Recherches
Agronomiques
2 esplanade Roland
Garros - BP 234
51686 Reims Cedex 2
Tel: 03.26.77.36.40
Fax: 03.26.77.36.74
E-mail: srpv.draf-
champagne-ardenne@
agriculture.gouv.fr

Imprimé à la station
D'Avertissements
Agricoles de
Champagne Ardenne
Directeur gérant :
M. COLLOT
Publication périodique
C.P.P.A.P n°0905 B 05574
ISSN n°0996-9861
Tarifs : Courrier 79 euro
Fax 75 euro Mail 74 euro
Diffusion en collaboration
avec la FREDONCA
(Art. L252-1 à L252-5 du
Code Rural)

nations.

Modélisation : le modèle de la phase hivernale du mildiou (EPI au 31 mars) indique un risque potentiel moyen à fort suivant les postes météorologiques. Ces informations sont encore très en amont à ce stade et les conditions printanières d'avril et de mai seront davantage déterminantes. A suivre...

Brenner :

les organes de conservation (apothécies) évoluent progressivement et sont encore en cours de différenciation.

■ Nos conseils : la maturité n'est pas encore acquise.

Réseau de piégeage officiel des tordeuses en 2007

L'eudémis surveillée au même titre que la cochylis...

Depuis 2006, pour cerner au mieux la propension à l'extension de l'eudémis en Champagne, le réseau traditionnel de piégeage des cochylis (SRPV) a été pratiquement dupliqué pour cette espèce (financement CIVC). Ces données particulièrement utiles, et interprétées au cours de la campagne sont obtenues grâce à la collaboration des observateurs piégeurs bénévoles, réseau animé par le SRPV.

A propos des sites sous confusion sexuelle

Orientation des contrôles :

Conformément à l'objectif de diminuer l'utilisation des produits phytosanitaires, le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche encourage l'amélioration des pratiques et tient compte des efforts faits par les exploitants pour le ciblage de ses contrôles.

L'adhésion à un site sous confusion sexuelle pour lutter contre les tordeuses de la grappe est une pratique allant dans ce sens.

Cependant, dans des zones en confusion sexuelle, de rares viticulteurs refusent toujours d'adhérer à ce dispositif. En créant des «trous» dans la protection, ces refus gênent l'effet d'une méthode dont l'efficacité est largement reconnue et provoquent l'application d'insecticides spécifiques qui pourraient être évités. De telles pratiques peuvent être interprétées comme une incompréhension des enjeux concernant la protection de l'environnement vis à vis des risques de pollution de l'eau, des sols et de l'air. De plus, ce choix augmente les contraintes liées aux délais de rentrée dans les parcelles.

